



Association RENATUS - Moins seul face à la maladie

Tel : 09 83 22 02 21

contact@renatus.fr ou renatussanary@gmail.com

<https://renatus.fr>

29 avenue Joseph Soleillet, 83110 Sanary-sur-Mer

CHARTRE DES BENEVOLES RENATUS

Le bénévole, s'engage à intervenir au sein des Etablissement sanitaires et Sociaux, conformément aux lois et circulaires qui régissent les modalités d'intervention de ce bénévolat.

Vis-à-vis de l'établissement :

Il s'engage pendant un an minimum à intervenir régulièrement dans un créneau horaire et hebdomadaire, préalablement défini par Renatus.

- A accompagner la personne âgée, la personne en fin de vie et son entourage dans le cadre du projet d'établissement ou de l'unité de soins.
- A œuvrer en liaison avec l'équipe soignante et les autres bénévoles.
- A ne pas intervenir dans le domaine médical, paramédical et administratif,
- A agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun,
- A respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui parvenir concernant tant l'établissement que la personne accompagnée et sa famille.

Vis-à-vis des bénévoles :

Il s'engage à faire partir de l'équipe des bénévoles dans le respect de la structure locale et de contribuer à son fonctionnement :

- Régularité de présence (tout changement, absence ou interruption doit être signalé en temps utile),
- Exploitation du cahier de liaison,
- Participation au groupe de parole,
- Participation aux réunions de la coordinatrice (teur) afin de rendre compte des accompagnements effectués dans les divers établissements.

Vis-à-vis de l'association :

- Il s'engage à respecter la charte,
- A s'acquitter annuellement sa cotisation,
- A suivre une formation continue
- A signaler toute interruption dans son engagement.